

Compte-Rendu

de la réunion du Conseil Municipal du 6 janvier 2021

Le 6 janvier 2021, sous la présidence de Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Maire, le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni.

Étaient Présents : Monsieur Jean-Bernard CHERBLANC, Madame Maria CHEMARIN, Monsieur Jean-Luc BASTION, Madame Magali ER.RAFIQI, Monsieur Christophe BURLET, Monsieur François EUGENE, Monsieur Daniel BADOIL, Monsieur Thierry VATTLET, Madame Sandrine CHENAILLES, Madame Virginie CABAUSSEL, Monsieur Sébastien MICHEL, Madame Céline MABON, Monsieur Renaud JASNOWSKI, Madame Carine LOMBARDO, Madame Dominique LEFLON



Le compte rendu de la réunion du 09/12/2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents, ainsi que les délibérations s'y rapportant.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de rajouter 1 délibération à l'ordre du jour :

OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2021

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS

→ RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION FINANCIERE POUR LA DISTRIBUTION DES CALENDRIERS DE COLLECTE DES DECHETS CCPA

Monsieur le Maire présente le renouvellement de la convention pour une durée de 3 ans avec la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle pour la distribution de ces calendriers. La CCPA apportera un financement de 0.24 € par calendrier imprimé pour la commune soit un total de 144 €. En contrepartie, la commune s'engagera à les distribuer et à transmettre les informations administratives au service de la gestion des déchets à la CCPA.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

→ CREATION SECTORISATION DES ECOLES

Monsieur le Maire explique que la commune de Courzieu est dotée de 2 écoles publiques sur son territoire, l'école Jacques Prévert au centre du village et l'école des 3 Collines dans

le hameau de la Giraudière.

Les évolutions démographiques et urbaines nécessitent une analyse constante et des ajustements réguliers de la carte scolaire. Le but est de garantir de bonnes conditions d'accueil pour les enfants (sécurité, bien-être et confort de travail) tout en veillant à l'adéquation entre les effectifs et la capacité d'accueil des locaux scolaires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la nouvelle sectorisation qui entrerait en application pour la rentrée de septembre 2021 :

- Les enfants domiciliés au hameau de la Giraudière entre la voie ferrée et la rivière, seront scolarisés au choix à l'école des 3 Collines située à la Giraudière ou à l'école Jacques Prévert au centre village de la commune de Courzieu.

- Les enfants domiciliés dans tous les autres hameaux et au centre village de la commune de Courzieu seront scolarisés par défaut à l'école Jacques Prévert ou sur dérogation à l'école des 3 Collines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 1 abstention, approuve la création de cette sectorisation des écoles.

→ APPROBATION RAPPORT 2019 DE SEMCODA

La commune de Courzieu est actionnaire de la société SEMCODA, bailleur de la Maison des Lavandières, au même titre que 197 communes et intercommunalités.

Monsieur Burlet, délégué communal auprès de la SEMCODA, présente le rapport annuel de 2019 au Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité ce rapport.

→ ACCEPTATION DES AMENDES DE POLICE EXERCICE 2020

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la décision de la commission permanente du Conseil Général du Rhône, réunie le 9 octobre 2020, qui a alloué une subvention de 35 641 € pour les travaux relatifs à l'aménagement du chemin du Biternet.

Cette subvention provient du produit des amendes de police relatif à la sécurité routière, exercice 2020 : le Conseil donne son accord à l'unanimité

→ OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2021

Le budget primitif 2021 étant voté fin mars prochain, Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente. Accord à l'unanimité de l'Assemblée.

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

CCAS

- La crise sanitaire a imposé de nombreuses contraintes et afin de ne pas prendre de risque vis-à-vis de la santé des participants, le traditionnel repas des aînés a été malheureusement annulé. Cette année 2020, les membres du CCAS ont donc choisi d'offrir un « coffret de chocolat » à chaque personne de plus de 70 ans. Choix a été fait de sélectionner un artisan chocolatier local qui fabrique des chocolats de haute qualité. Pour limiter les risques de contamination, les coffrets n'ont pas été portés chez chaque personne bénéficiaire, sauf pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer, mais distribués lors de permanences place de la mairie.

POLICE PLURI-COMMUNALE

- Ce service a été créé et mis en place en 2018 sur les communes suivantes :

L'Arbresle-Eveux-Sain Bel-Savigny-Bessenay-Courzieu-Bibost et St Julien S/Bibost.

Ce service représente un cout annuel pour la commune de Courzieu d'environ 2 200 € en fonctionnement + 150 € en amortissement pour les investissements sur une durée de 15 ans.

Monsieur le Maire présente les activités de ce service pluri-communal pour la période de Septembre 2019 à septembre 2020 et sur l'ensemble des communes.

Pour un forfait de deux heures hebdomadaires sont effectués :

1/ UNE SURVEILLANCE DES VEHICULES EN STATIONNEMENT ABUSIF

7 véhicules pour Courzieu pris en compte dans le cadre des procédures de mises en fourrière avec un coût par véhicule de 500 €

2/ DES MAINS COURANTES

8 ont été déposées pour Courzieu

3/ DES PV ET RAPPORTS :

Dossiers relatifs à divers domaines en rapport avec l'insalubrité, le cimetière et l'urbanisme etc.

4/ DES VERBALISATIONS :

Sur les 3 dernières années sur l'ensemble des communes

En 2018 : 2203 verbalisations

En 2019 : 2262 verbalisations

En 2020 : 1696 verbalisations

Il a été réalisé 25 verbalisations de septembre 2019 à septembre 2020 pour Courzieu.

5/ LA GESTION DES ANIMAUX ERRANTS :

1 cas sur Courzieu.

FINANCES COMMUNALES

- Boulangerie : Monsieur le Maire annonce le versement attendu de la subvention par la Région au titre du maintien de commerce rural soit 10 000 €.

- Rappel de la perception de l'Arbresle sur la Mise en place de l'interlocuteur fiscal unique :

A compter du 1er janvier 2021, toutes vos démarches concernant vos différents impôts seront à réaliser auprès du service des impôts des particuliers (SIP) de Lyon Sud-Ouest.

La trésorerie de l'Arbresle ne sera plus en charge du recouvrement de vos impôts.

Vous pourrez contacter le SIP de Lyon Sud-Ouest au 04 78 63 23 37 ou par le biais de la messagerie sécurisée présente dans votre espace personnel sur le site :

www.impots.gouv.fr.

L'accueil y est réalisé sans rendez-vous les lundis et jeudis de 8h30 à 16h00, et sur rendez-vous les mardis et vendredis (plages horaires identiques).

BATIMENTS

- Réhabilitation/Amélioration Thermique et énergétique de la Salle polyvalente : un nouveau dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), subvention pouvant être accordée par l'Etat, sera déposé en 2021 afin d'obtenir une subvention complémentaire pour réaliser ce projet important.
- Ecole maternelle : le dossier chauffage de ce bâtiment devra être traité en urgence (chaudière très ancienne au fioul) et il conviendra d'étudier des solutions de chauffage utilisant des énergies renouvelables. La commission bâtiment gère ce dossier.

VOIRIE / MOBILITÉ

- TRAVAUX EN COURS :
 - Elagage par la société Reynard sur l'ensemble des chemins, une partie a été réalisée fin d'année 2020.
 - Dénégement : tous les agents communaux et ceux du SIVOM sont en alerte pour intervenir rapidement
 - Route du Biternet : avant d'entreprendre les travaux d'entretien de cette route, il est nécessaire de faire élaguer les arbres en bordure de cette voie. Un courrier a été envoyé aux propriétaires riverains pour une intervention dans les meilleurs délais.
 - Pigeonniers : ils sont hors d'eau depuis fin 2020 et seront hors d'air le 10 janvier 2021.
- PETITION relative à la sécurité des piétons le long de la route du Vélair : Monsieur le Maire donne lecture d'une pétition reçue en mairie ce 6 janvier. La demande est relative à la création d'un cheminement piétonnier sécurisé pour les collégiens le long de la RD 50 entre la Route de la Danièle et le village. Cette demande sera examinée par la commission de voirie prochainement en lien avec les services du département. Le conseil municipal tient toutefois à préciser que ses portes sont toujours ouvertes pour entendre les besoins

des habitants sans avoir besoin de recourir à des pétitions.

RESSOURCES HUMAINES

- Monsieur Eugène présente le service scolaire et périscolaire qui nécessite des aménagements de poste et de planning. Marie-Claude Faizant est actuellement en arrêt de travail et ses missions ont été réparties sur les autres agents en attendant l'aval du comité médical pour son éventuelle reprise d'activité. De même, la réflexion menée pour une rentrée scolaire de septembre 2021 à 4 jours va également impacter l'organisation des services scolaires.

COMMUNICATION

- BULLETIN MUNICIPAL : la distribution a été réalisée pendant les vacances de cette fin d'année 2020. Pour compléter cette édition, vous trouverez en fin de ce compte rendu l'article des classes en « 0 » qui n'a pas été publié dans le bulletin, nous nous en excusons. De même, nous adressons nos excuses à l'AUBERGE DU PASTOUREAU dont l'entreprise n'a par erreur pas été citée dans les restaurants locaux. Nous vous rappelons que l'Auberge propose pendant cette période de crise des plats à emporter. N'hésitez pas à commander et à vous régaler.

PATRIMOINE - TOURISME

- STATION TRAIL : une convention de partenariat sera signée avec Emmanuel MEYSSAT et un dossier de demande de subvention a été transmis à la Région dans le cadre du Plan de Relance. Suite au sondage pour trouver un nom à ce nouveau site, le conseil municipal a retenu : **COURZ'Y TRAIL PARK**
- PARCOURS DE SANTE AUTOUR DU BOURG : le tracé se précise, la commission va rencontrer les propriétaires des terrains concernés pour préparer les autorisations de passage.

FLEURISSEMENT-EMBELLISSEMENT-ENVIRONNEMENT

→ Le projet « Prairie fleurie- Patrimoine Naturel- Rivières-ruisseaux- Mares- Forêts » prend forme et la commission organise une réunion le 20 janvier 2021 à 18h00 en mairie. Cette réunion est ouverte à toute personne souhaitant s'investir et participer à ce nouveau projet. Que vous soyez élus ou citoyens intéressés pour participer, vous êtes les bienvenus et invités à venir à cette réunion.

La cérémonie des vœux n'ayant pas lieu, trouvez ci-dessous le palmarès du concours de fleurissement communal 2020.

Un grand bravo et merci aux lauréats !

Les récompenses individuelles sont des bons d'achat chez notre horticultrice de Brussieu, Madame PORTE Régine. Le prix « par Quartier » est primé d'un apéritif dinatoire au Comptoir du village si les conditions sanitaires le permettent, ou un « panier apéro » équivalent réalisé avec des produits du comptoir.

CONCOURS COMMUNAL DE FLEURISSEMENT 2020

CATÉGORIE 1 : *fenêtres, balcons, terrasse, escalier.*

1er prix : Delorme Marie Gladie 14 pts

2ème prix : Devaux Edmond 13 pts

3ème prix : Lardic Germaine et Louis 11 pts

CATÉGORIE 2 : *maisons avec jardin visible de la rue*

1er prix : Lai Frédéric 18 pts

2ème prix : Badoil Anne Marie et André 16 pts

3ème prix : Benoit Jeanine 15 pts

CATÉGORIE 3 : *hameau, quartier*

1er prix : quartier de la Dresière 16 pts

COUP DE COEUR DU JURY :

Gestel Suze et Ragot Annie

CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE ET DE LA MUNICIPALITE 2021

→ Cette année, cette cérémonie n'a malheureusement pu avoir lieu compte tenu de la situation sanitaire actuelle.

Vous pouvez regarder les vœux de Mr Le Maire en vidéo sur le site www.courzieu.com et sur la page facebook de la commune

SAPINS DE NOEL

→ Un point de collecte est installé sur le parking des sports, derrière la salle polyvalente, pour vous permettre de déposer vos sapins de Noël.

POMPIERS

→ Le calendrier des pompiers est en vente au secrétariat de la mairie et dans les commerces

QUESTIONS DIVERSES

→ CCPA : le conseil municipal émet un avis favorable au projet PACTE DE GOUVERNANCE DU PAYS DE L'ARBRESLE présenté par Mr Le Maire.

→ SIVOS : Madame Lombardo présente le compte rendu de l'assemblée générale du 14 décembre 2020 du collège de Sainte Foy l'Argentière.

Fin de séance 23 heures

Prochain conseil Municipal : le 3 FEVRIER 2021 A 20H30

Le Maire
Jean-Bernard CHERBLANC

DATES A RETENIR POUR LA VIE COMMUNALE

ÉVÉNEMENT	DATE	LIEU
PERMANENCE CCAS	23 JANVIER 2020	MAIRIE DE 9H A 11H